



R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry à l'appui d'une demande d'adaptation des mesures de subventionnement de la mobilité

Résumé

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Ville et Commune de Boudry offre des mesures de subventionnement de la mobilité publique à ses citoyens.

Depuis, les sociétés de transports publics ont, d'une part, augmenté leurs tarifs, d'autre part, élargi leurs offres.

Le présent rapport permet d'adapter et renforcer notre politique de soutien, dès le 1^{er} janvier 2026, par les modifications suivantes de notre offre actuelle :

- *Prise en considération des nouvelles offres d'abonnement*
- *Ajout de la catégorie « bénéficiaires de PC AI et AVS »*
- *Doublement du subventionnement pour la catégorie « Seniors »*
- *Renforcement du soutien lors de l'achat d'un abonnement demi-tarif CFF*
- *Le subventionnement est exprimé en pourcentage du prix de référence*

Rapport n° : CG-6220.220-1

Date : 20 août 2025

Dicastère : Mobilité et transports

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

1 Introduction

Dans le but de rendre attractive la mobilité douce et avec l'ambition de réduire le transport individuel motorisé, votre Conseil général acceptait, lors de sa séance du 12 décembre 2022, les mesures de subventionnement de la mobilité publique.

Depuis, les entreprises de transports publics ont revu leurs tarifs à la hausse et densifié leurs offres. Aujourd'hui, le mécanisme de subventionnement proposé par notre commune ne répond plus totalement à celles-ci et ne couvre pas toutes les classes de notre population.

Par le présent rapport, le Conseil communal souhaite y remédier.

2 Proposition

Le Conseil Communal vous propose de procéder aux modifications suivantes, applicables dès le 1^{er} janvier 2026 :

- Introduction d'une subvention pour les nouveaux abonnements suivants :
 - demi-tarif plus CFF
 - Flexi-Abo Onde Verte
 - mobilityEASY et mobilityPLUS
- Création d'une offre pour les « bénéficiaires des prestations complémentaires AI et AVS »
- Renforcement du subventionnement pour les « Seniors » de 25 % à 50 %
- Augmentation du montant de la subvention à l'achat d'un abonnement demi-tarif CFF et introduction des catégories « adulte » et « jeune »
- Expression en pourcentage du prix de référence du subventionnement des abonnements annuel de transports publics afin qu'il conserve les mêmes proportions en cas d'augmentation des tarifs

Détails par catégories d'abonnements :**a) abonnements annuels de transports publics**

Jeunes de 6-25 ans :	Subventionnement	Montants 2026	Montants actuels
Abonnement annuel onde verte ou abonnement général ou demi-tarif plus CFF	50 % du prix d'achat d'un abonnement annuel onde verte 2 zones de 2 ^{ème} classe	CHF 256.50	CHF 247.50
Flexi-abo Onde Verte	50 % du prix d'achat 2 zones de 2 ^{ème} classe	CHF 142.50	Aucun
Demi-tarif CFF	50 % du tarif fidélité de l'abonnement	CHF 50.-	CHF 50.-

Adultes :	Subventionnement	Montants 2026	Montants actuels
Abonnement annuel onde verte ou abonnement général ou demi-tarif plus CFF	25 % du prix d'achat d'un abonnement annuel onde verte 2 zones de 2 ^{ème} classe	CHF 171.-	CHF 165.-
Flexi-abo Onde Verte	25 % du prix d'achat 2 zones de 2 ^{ème} classe	CHF 95.-	aucun
Demi-tarif CFF	50 % du tarif fidélité de l'abonnement	CHF 85.-	CHF 50.-

Seniors	Subventionnement	Montants 2026	Montants actuels
Abonnement annuel onde verte ou abonnement général ou demi-tarif plus CFF	50 % du prix d'achat d'un abonnement annuel onde verte 2 zones de 2 ^{ème} classe	CHF 256.50	CHF 125.00
Flexi-abo Onde Verte	50 % du prix d'achat 2 zones de 2 ^{ème} classe	CHF 142.50	aucun
Demi-tarif CFF	50 % du tarif fidélité de l'abonnement	CHF 85.-	CHF 50.-

Bénéficiaires de PC AI ou AVS	Subventionnement	Montants 2026	Montants actuels
Abonnement annuel onde verte ou abonnement général ou demi-tarif plus CFF	75 % du prix d'achat d'un abonnement annuel onde verte 2 zones de 2 ^{ème} classe	CHF 384.75	aucun
Flexi-abo Onde Verte	75 % du prix d'achat 2 zones de 2 ^{ème} classe	CHF 213.75	Aucun
Demi-tarif CFF	75 % du tarif fidélité de l'abonnement	CHF 127.50	CHF 50.-

b) autres abonnements

Types d'abonnements	Subventionnement	Montants 2026	Montants actuels
mobilityEASY	Remboursement des frais d'activation	CHF 39.90	aucun
mobilityPLUS	Remboursement des frais d'activation	CHF 39.90	CHF 65.-
mobilityMEMBER	Participation aux frais d'activation	CHF 80.-	CHF 65.-
Vélo en libre-service	Participation au coût de l'abonnement annuel	CHF 30.-	CHF 30.-

c) autre prestation

Type	Subventionnement	Montants 2026	Montants actuels
Carte multi-courses	25% du prix d'achat, tarif adulte ou réduit, à condition qu'elles soient au moins oblitérées deux fois à un arrêt situé sur le territoire communal	de CHF 4.00 à CHF 16.50	de CHF 4.00 à CHF 16.50

Le règlement relatif aux modalités d'obtention des subventions de la mobilité sera revu en conséquence et adopté ensuite par le Conseil communal.

Pour nos citoyens, les démarches restent les mêmes que celles exigées actuellement.

3 Statistiques d'utilisation et estimation du coût dès 2026

Année	Coût	Demandes	Abonnements Onde Verte et CFF			½-Tarif	Mobility	Vélo
			Seniors	Adultes	Jeunes			
2023	CHF 81'600.-	568	34	83	174	266	1	10
2024	CHF 88'383.-	623	34	101	177	302	1	8
	+ 8.3 %	+9.7 %	=	+21.7 %	+1.7 %	+13.53 %	=	-20 %

Estimation du coût pour 2026 (+20% d'utilisateurs par rapport à 2024)

Année	Abonnements Onde Verte et CFF			½-Tarif jeune	½ - Tarif adulte	Mobility	Vélo
	Seniors	Adultes	Jeunes				
2026	41	121	213	36	327	1	10
Subvention	CHF 256.50	CHF 171.-	CHF 256.50	CHF 50.-	CHF 85.-	CHF 80.-	CHF 30.-
Coût	CHF 10'517.-	CHF 20'691.-	CHF 54'635.-	CHF 1'800.-	CHF 27'795.-	CHF 80.-	CHF 300.-

Total intermédiaire CHF 115'583.00

À ce total intermédiaire, il faut ajouter :

- les bénéficiaires des prestations complémentaires AI et AVS dont une partie est déjà au bénéfice des actuels subventionnements ;
- les demandes inhérentes aux nouveaux abonnement Flexi-abo Ondeverte et demi-tarif plus CFF.

Ainsi, une prévision de coût total de **CHF 150'000.00** semble adéquate.

4 Conclusion

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

Boudry, le 20 août 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La secrétaire

Pascal Chapuisod

Anne Macherel Rey

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

Vu le règlement général de commune du 31 octobre 2022,

Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,

Entendu la Commission technique de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la mobilité

Entendu la Commission de gestion et des finances,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier : Afin de promouvoir la mobilité douce et les solutions à faible impact écologique, les subventionnements suivants seront accordés aux personnes domiciliées sur le territoire communal :

ABONNEMENTS ANNUELS DE TRANSPORT

Jeunes de 6-25 ans :

Abonnement annuel onde verte ou abonnement général ou demi-tarif plus CFF	50 % du prix d'achat d'un abonnement annuel onde verte 2 zones de 2 ^{ème} classe
---	--

ou Flexi-abo Onde Verte	50 % du prix d'achat 2 zones de 2 ^{ème} classe
-------------------------	--

ou Demi-tarif CFF	50 % du tarif fidélité de l'abonnement
-------------------	--

Adultes

Abonnement annuel onde verte ou abonnement général ou demi-tarif plus CFF	25 % du prix d'achat d'un abonnement annuel onde verte 2 zones de 2 ^{ème} classe
---	--

ou Flexi-abo Onde Verte	25 % du prix d'achat 2 zones de 2 ^{ème} classe
-------------------------	--

ou Demi-tarif CFF	50 % du tarif fidélité de l'abonnement
-------------------	--

Seniors

Abonnement annuel onde verte ou abonnement général ou demi-tarif plus CFF	50 % du prix d'achat d'un abonnement annuel onde verte 2 zones de 2 ^{ème} classe
---	--

ou Flexi-abo Onde Verte	50 % du prix d'achat 2 zones de 2 ^{ème} classe
-------------------------	--

ou Demi-tarif CFF	50 % du tarif fidélité de l'abonnement
-------------------	--

Bénéficiaires de PC AI ou AVS

Abonnement annuel onde verte ou abonnement général ou demi-tarif plus CFF	75 % du prix d'achat d'un abonnement annuel onde verte 2 zones de 2 ^{ème} classe
---	--

ou Flexi-abo Onde Verte	75 % du prix d'achat 2 zones de 2 ^{ème} classe
-------------------------	--

ou Demi-tarif CFF	75 % du tarif fidélité de l'abonnement
-------------------	--

AUTRES ABONNEMENTS

MobilityEASY	Remboursement des frais d'activation
MobilityPLUS	Remboursement des frais d'activation
MobilityMEMBER	Participation aux frais d'activation de CHF 80.-
Vélos en libre-service	Participation au coût de l'abonnement annuel à raison de CHF 30.-
Carte multicourses	25% du prix d'achat pour 2 zones, tarif adulte ou réduit, à condition qu'elles soient au moins oblitérées deux fois à un arrêt situé sur le territoire communal

Article 2 Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du Conseil général du 12 décembre 2022.

Article 3

- a) Le règlement relatif aux modalités d'obtention de ces subventions sera revu par le Conseil Communal,
- b) Le règlement relatif aux cartes multicourses est maintenu.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire et après sanction du Conseil d'État.

Boudry, le 29 septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Sam Rossetti

Stephen Blanc